

CHARTRE

du Collectif de Défense des Sans Papiers de l'Aisne

Réunis au sein du CDSP02, nous exigeons :

- un titre de séjour de résident européen pour chaque résident de fait sur le territoire de l'Union Européenne afin d'éradiquer les situations d'étrangers sans titres ni droits
- la protection et la garantie de l'accès aux droits pour les résidents, le respect des droits des migrants,
- l'arrêt des expulsions,
- la fermeture des centres de rétention,
- l'abolition de la double peine,
- l'abrogation de toutes les lois anti-immigration et sécuritaires,
- la libération de toutes les personnes emprisonnées pour défaut de papiers et leur régularisation par une carte de séjour de 10 ans,
- la régularisation automatique et définitive des mineurs isolés dès leur majorité.

Nous déclarons que « la France que nous aimons est celle qui met en avant la solidarité et la fraternité plutôt que la peur des étrangers ».

Nous déclarons également que nous avons soutenu, soutenons et soutiendrons des étrangers en situation irrégulière pour préserver leurs droits, leur dignité et leur intégrité physique. Nous exigeons que le délit de solidarité soit supprimé de notre législation.

Le CDSP02 affirme son indépendance de tout parti politique, syndicat ou autre organisation. L'engagement dans le Collectif est individuel. Ce sont les individus qui gèrent les dossiers, font les courriers nécessaires, accompagnent les personnes sans papiers en préfecture et leur apportent un soutien moral. Toutes les structures syndicales, associatives, politiques peuvent soutenir le collectif, y compris financièrement et l'aider à mobiliser lors de manifestations décidées au cours des assemblées générales du CDSP02.

Nos modes d'action sont les suivants :

- Prise de contact et étude des dossiers des personnes sans papiers,
- Accompagnement des personnes sans papiers à la préfecture et autres démarches administratives,
- dénonciation des répressions, des dysfonctionnements administratifs et de la privation des droits lors des audiences préfectorales et par toute voie médiatique possible,
- manifestations, occupations de locaux et tous moyens non violents, y compris illégaux, décidés par l'assemblée générale des membres présents dans le cadre de la désobéissance civique et de la résistance à l'oppression.

Les assemblées générales se tiennent 1 fois par mois, au minimum 1 fois tous les 2 mois. Un compte-rendu est envoyé sur la liste de diffusion. L'ordre du jour est établi collectivement sur la liste de diffusion. Les décisions concernant le CDSP02 doivent être adoptées à l'unanimité des présents.

Notre éthique nous oblige à être au moins deux membres du Collectif à suivre un dossier par souci de respect des personnes en cas de défaillance de l'un des deux membres. Les membres rendent compte des situations qu'ils suivent lors des assemblées générales.

Des membres du Collectif sont mandatés pour des tâches précises, mandat de 2 ans, renouvelable 1 fois.

Le Collectif décide lors des assemblées générales de l'opportunité de demandes d'audience à la préfecture. Les audiences sont sollicitées au nom du CDSP02 par la personne mandatée. Au moins 2 membres du Collectif participent à ces audiences.

Toute personne désirant rejoindre le Collectif est rencontrée par 1 membre qui lui expose la position du CDSP02, les moyens d'actions envisagés et lui remet la charte. Sont membres du Collectif, les personnes inscrites sur la liste de diffusion restreinte : « lespiliersdpref@cdsp02.org ».

Coordonnées du CDSP02 :

Adresse postale : 7 Rue des Fonds d'Envaux
02380 Verneuil sous Coucy

Téléphones : 03 23 25 79 38
06 77 43 10 04

E-mails : cdsp02@wanadoo.fr
contact@cdsp02.org

Site : www.cdsp02.org